

2024-02-29-18 : Cession d'une convention de mandatement à Vyv 3 Pays de la Loire

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Françoise PASSELANDE, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Dominique MENARD, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON

Secrétaire de séance : Marie-Claude HAMARD

Membres en exercice :49
Membres présents :42
Pouvoirs :2
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/02/2024
Date d'affichage : 1 ^{er} MARS 2024

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20240229-2024-02-29-18-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022 n°2022-11-24-23 relative à la convention de mandatement avec VYV 3 Pays de la Loire pôle accompagnement et soins ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que par un courrier en date du 5 décembre 2023, l'union VYV 3 Pays de la Loire pôle accompagnement et soins a indiqué avoir un projet de fusion avec l'Union VYV 3 Pays de la Loire ;

CONSIDERANT que pour mener à bien cette fusion l'Union VYV 3 Pays de la Loire pôle accompagnement et soins a pour projet de céder la convention de mandatement liant à la CCVHA pour la gestion des relais petite enfance des secteurs Ouest-Anjou et Haut-Anjou à l'Union VYV 3 Pays de la Loire ;

ENTENDU l'exposé de Madame OLIGNON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De ne pas s'opposer à la cession de la convention de mandatement liant la CCVHA à VYV3 Pays de la Loire pôle accompagnement et soins à l'Union VYV3 Pays de la Loire;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 29 février 2024
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Marie-Claude Hamard

Secrétaire de Séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20240229-2024-02-29-18-DE
Date de réception préfecture : 11/03/2024

